



Programme 2004

Projet n°3-45

Date limite de réception des réponses : **30 novembre 2004**

Titre :

**Risques sanitaires engendrés par la valorisation des déchets
(recyclage et réutilisation) : état des connaissances**

Contexte :

Le recyclage des déchets peut-il comporter des aspects négatifs pour la santé ? Face à ses vertus écologiques et éco-citoyennes, on serait tenté de répondre non. Pourtant, à côté des bénéfices incontestables pour une meilleure gestion et valorisation des déchets, certains risques ne doivent pas être minimisés.

La valorisation (recyclage, réemploi) des déchets peut comporter des risques sanitaires et environnementaux, ainsi, l'accident dit « des poulets belges à la dioxine » (en fait aux PCB) était dû à la récupération d'huiles de transformateurs, mélangées avec des huiles d'origines diverses (friteries, etc.) pour la fabrication d'aliments pour animaux.

La valorisation des résidus d'incinération (cendres, mâchefers) dans les infrastructures routières ou la construction est un autre exemple très actuel.

Et qu'en est-il des risques potentiels liés à l'usage de produits manufacturés à partir de matériaux recyclés ?

Objectif :

Identifier les risques sanitaires posés par le réemploi de matériaux ou l'utilisation des produits manufacturés à partir de déchets recyclés.

Contenu de l'étude/Programme de travail :*1. Identification des risques sanitaires*

Recueil et analyse des données disponibles, consultation d'experts, etc. Cet inventaire devra être le plus exhaustif possible. Une classification et une hiérarchisation des risques seront proposées. Les méthodes d'identification et d'évaluation de ces risques seront présentées.

Une synthèse de la réglementation afférente au recyclage / réemploi dans ses aspects sanitaires sera effectuée.

2. Etude détaillée des cas jugés comme les plus représentatifs

exemples :

Le recyclage des plastiques sera particulièrement intéressant pour l'aspect risques sanitaires liés aux produits manufacturés : question de l'alimentarité des emballages notamment.

La valorisation des métaux, par exemple au travers de la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E).

La notion de « matériau de référence » (obtenu à partir de matières premières non recyclées) devra être prise en compte.

*3. Enseignements et applications concrètes en matière de prévention des risques***Durée de l'étude :**

12 mois

Cadre budgétaire :

30 000 EUR HT

Date limite de dépôt des offres :

30 novembre 2004

Remarque :

Des variantes au cahier des charges peuvent être proposées sous réserve d'une argumentation et d'un respect du cadre budgétaire.